

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil treize, le 7 mars à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Alain BERGER, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Daniel BOUR, Jean-Claude BOUROUH, Claude BRUCKERT, Marcel BRUNGARD, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Hubert ECOFFEY, Hervé FRACHISSE, Francis GERARD, Claude GIRARD, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean-Claude JACOB, Daniel KUNTZ, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Daniel NICOLAS, Maurice NICOUD, Pierre OSER, Françoise PELCAT, Jean-Marc PELLETIER, Jean-Claude TOURNIER, **membres titulaires** et Monsieur et Madame Pierre COURTOT, Claudine SARRET **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Guy BOURQUIN, Laurent BROCHET, Arlette ECABERT, Gérard FESSELET, Evelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Bernard TENAILLON, Elghazi ZOUNDARI.

**Avait donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Guy BOURQUIN à Pierre COURTOT, Gérard FESSELET à Christian RAYOT, Claude GIRARD à Bernard LIAIS, Bernard TENAILLON à Claudine SARRET, Cédric PERRIN à Jean-Claude TOURNIER.

**Assistaient à la séance :** Messieurs Gilles COURGET, Eric GILBERT, Francis LEFEVRE, Bernard VIATTE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
1 <sup>er</sup> mars 2013	1 <sup>er</sup> mars 2013	En exercice	42
		Présents	34
		Votants	37

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

**2013-01-24 – Budget ordures ménagères – Avenant n°2 au marché public de travaux d'aménagement des sites de la déchetterie et du Fer à Cheval.**

*Rapporteur : André HELLE*

*Vu le Procès-verbal de la Commission d'Appel d'offre en date du 28 juin 2012*

*Vu le Procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offre en date du 10 juillet 2012*

*Vu le Procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offre en date du 1<sup>er</sup> mars 2013*

*Vu la délibération n°2012-05-02 du 06 septembre 2012 portant sur l'attribution du marché public de travaux d'aménagement des sites de la déchetterie et du fer à cheval.*

Dans le cadre du marché public de travaux d'aménagement de la déchetterie et du fer à cheval ayant pour objet :

- La dépollution des sols du fer à cheval
- La dépollution des sols de l'ancien incinérateur
- L'aménagement de la déchetterie

Pour un montant initial HT de : 735 332.25€

La CCST a missionné, en septembre 2012 après consultation, le Groupement d'Entreprises Solidaires ISS Espaces Verts (mandataire) – Colas- BM Concastri pour mener à bien la dépollution des deux sites et l'aménagement de la déchetterie.

Compte tenu des contraintes de sécurité et environnementales des travaux supplémentaires sont nécessaires.

Il convient de signer un avenant au marché public de travaux d'aménagement des sites de la déchetterie et du fer à cheval portant sur :

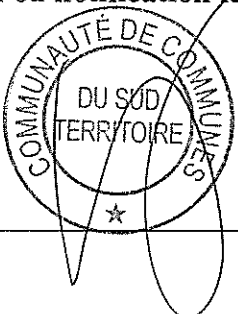
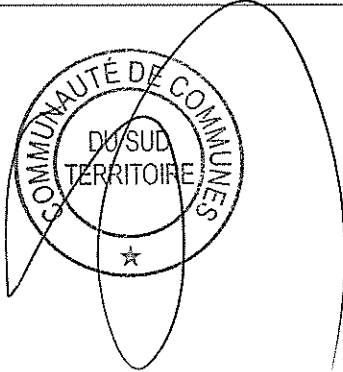
- L'aménagement de la zone du pont de pesée pour empêcher le ruissellement des eaux sur le talus dépollué pour un montant HT : 19 445.17€
- La fourniture et la pose d'un portail autoportant permettant ainsi la circulation des camions en sécurité et une fermeture du site efficace empêchant tout accès aux usagers en dehors des heures d'ouverture pour un montant HT : 23 100€
- Dévoisement des réseaux, ces derniers n'ont pas été repérés lors du diagnostic pour un montant HT : 15 366.00€

Ces modifications ont généré :

- une plus-value d'un montant de : 57 911.17€ (soit 8%) portant ainsi le marché initial à un montant de 801 289.72€ HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider les 2 avenants ci-dessus présentés,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p><b>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 20 MARS 2013 Et publication ou notification le 20 MARS 2013</b></p> <p>Le Président,</p> 	<p><b>Le Président,</b></p>  <table border="1" data-bbox="965 1176 1372 1411"><tr><td>Préfecture du Terr. de Belfort</td></tr><tr><td>20 MARS 2013</td></tr><tr><td>Service Courrier</td></tr></table>	Préfecture du Terr. de Belfort	20 MARS 2013	Service Courrier
Préfecture du Terr. de Belfort				
20 MARS 2013				
Service Courrier				